Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°112/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande de Mme Harmony Syre, pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement sur les trois places de parking Quai du Rhône devant le restaurant au fil de l'eau, le mardi 16 avril 2024 de 9h00 à 17h00 afin de permettre son déménagement 1 allée Henri IV ainsi qu'une interdiction de circuler allée Henri IV,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le mardi 16 avril 2024 de 9h00 à 17h00 Mme Harmony Syre est autorisée à stationner sur 3 places de parking Quai du Rhône son véhicule de déménagement.

ARTICLE 2 Le mardi 16 avril 2024 de 9h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera interdite allée Henri IV.

ARTICLE 3 La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.
- au centre technique municipal de Seyssel.
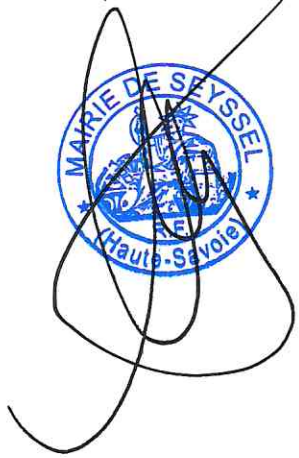
A Seyssel, le 18 mars 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT